

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2010 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2010

La séance débute à 19 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Bérangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absente ayant donné procuration : Patricia ALTHERR donne procuration à Bérangère BAERISWYL.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2010

Secrétaire de séance : David PERAY.

David PERAY accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 07/12/2009

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°001-2010

Objet : Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Microbib installé à la bibliothèque

La gestion des fonds documentaires de la bibliothèque municipale est assurée grâce à un logiciel appelé Microbib. Depuis plusieurs années, la commune a conclu un contrat de maintenance avec une société privée. Ce contrat est à renouveler en 2010 pour une durée d'un an. Le coût de la prestation est de 227.24 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le renouvellement de ce contrat de maintenance.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Microbib installé à la bibliothèque municipale ;

AUTORISE le Maire à signer ce contrat et à prendre toute décision concernant son exécution ou son règlement ;

INSCRIRA la rémunération correspondante au budget 2010.

Délibération n°002-2010

Objet : Renouvellement de la convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Vu le décret 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) au bénéfice des communes et de leurs groupements, et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 12 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractères économiques et financiers,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'ATESAT,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2006 définissant les communes et groupements de communes éligibles à l'ATESAT,

Monsieur le Maire explique que la Commune de Challex avait conclu avec l'Etat (services de la Direction départementale de l'Équipement), en 2004, une convention d'assistance technique pour une mission dite « de base » : assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, assistance pour l'entretien et la réparation de la voirie, assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages intéressants la voirie ou liés à son exploitation. Cette convention, d'une durée de trois ans, avait été renouvelée en 2007 et arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention ATESAT pour la période 2010-2013. Il précise qu'en contrepartie de l'assistance fournie, l'Etat perçoit une rémunération forfaitaire de 287.20 € en 2009, réévaluée chaque année en fonction de l'index « ingénierie » et de l'évolution de la population de la commune.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention ATESAT concernant les missions dites « de base », c'est-à-dire :

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- assistance pour la programmation, la conduite des études et la direction des travaux d'entretien et de réparation de la voirie,
- assistance pour l'entretien et l'organisation de la surveillance des ouvrages d'art,
- assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes;

AUTORISE le Maire à signer la convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente convention ;

INSCRIRA la rémunération correspondante au budget 2010.

Débat : Pierre DUMAREST et Jean-Charles MORANDI expliquent que la cotisation de 287.20 € est versée annuellement et qu'elle permet d'obtenir l'assistance de la DDE notamment pour la rédaction des arrêtés d'alignement. Jean-Charles MORANDI précise qu'elle peut également nous assister dans la gestion de la voirie et que nous pouvons leur demander de venir autant que de besoin. Romy LASSERRE demande si la commune a l'obligation de souscrire ce genre de convention. Pierre DUMAREST répond par la négative, mais ajoute que la plupart des communes du canton l'ont fait. Il ajoute cependant que si nous avons besoin d'études techniques poussées, nous devons payer un supplément.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Jean-Charles MORANDI) :

- ☛ Lecture des titres et mandats émis en décembre 2009. Jean-Charles MORANDI précise que la trésorerie a accumulé un certain retard et que beaucoup de paiements sont en attente.
- ☛ Préparation budgétaire : la première réunion a eu lieu le 6 janvier 2010. Elle a permis d'analyser le réalisé 2009, bien que les comptes ne soient pas encore clos complètement.
- ☛ Prochaine réunion de la commission : 20/01/2010 (examen des dépenses de fonctionnement pour 2010).
- ☛ Ecole numérique rurale : le reliquat de subvention n'a pas encore été reçu.

Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

☛ Recrutement ATSEM : environ 20 candidatures ont été reçues, 5 avaient été présélectionnées pour la première phase des entretiens. Seules deux personnes se sont présentées. Une autre candidate devait être reçue le 14/01/2010, mais s'est finalement retirée. Le choix sera fait lors de la commission du 13/01/2010.

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

☛ Plan de mise en accessibilité : il a enfin été finalisé et sera mis à la disposition du public pour consultation du 18/01/2010 au 19/02/2010.

☛ Commission voirie du 04/01/2010 :

- Aides du Conseil général 3528 € pour l'aménagement de sécurité des rues et 2788 € pour la remise en état et l'amélioration de la voirie communale. Total : 6316€
- Crépi à refaire au dessus de la porte d'entrée de l'église : un devis reçu de 538,05€ TTC (urgent). La commission demande que les employés procèdent au piquetage complet du crépi et d'attendre le printemps avant de le faire.
- Création d'une sous commission sécurisation en eau potable de Challex : dossier chez le maire à étudier puis rencontre avec la CCPG en janvier. Date inconnue pour l'instant. Les volontaires sont : David PERAY, Pierre CUZIN, Claude CHAPPUIS, René VERNAY, Rachel NABAFFA et Jean-Charles MORANDI.
- Choix du crépi et couverture du poste pour le transformateur EDF à coté de l'école : fait.
- Projets 2010 :
 - La commission a fait la liste du matériel qu'elle souhaiterait acquérir.
 - Fleurissement (prévision = 4 000 €)
 - Jeux d'enfants vers le stade (prévision = 2 000 €)
 - Feux d'artifices (prévision = 3 500 €)
 - Décorations de Noël (prévision = 3 500 €)
 - Mise en œuvre du plan d'accessibilité : essentiellement de la signalétique
 - Aménagement du pressoir en bas de la rue du Château
 - Passage protégé à créer en bas de la rue du Château pour rejoindre le chemin du Château
 - Réfection du muret en pierres sèches de la rue de la Mairie
 - Construction d'un muret vers la fontaine de la rue des Fontanettes
 - Déplacement des bouteilles de gaz de la salle des fêtes (à la demande de la Commission de sécurité)
 - Remise en état du chemin du Château (devis demandé à l'entreprise Hofer)
 - Mur de soutènement en face de la boulangerie : un groupe de travail a été constitué (Pierre CUZIN, Rachel NABAFFA, René VERNAY, Eliane DALLEMAGNE, Jean-Charles MORANDI) : trois devis ont été reçus, mais les plans de ferrailage manquent (les trois entreprises sélectionnées ont des bureaux d'étude, ce qui est une garantie de sérieux).
 - Installation d'un « coup de poing » à l'école.
 - Bibliothèque dans les garages : à étudier.
 - Installation d'un terrain multisports à la Halle
 - Restauration de l'horloge mécanique de l'église (4 604 € TTC) : Anna DOUDOU explique que lors du précédent mandat, Georges DALLEMAGNE avait consulté un spécialiste qui avait dit que ce mécanisme a une importante valeur patrimoniale qu'il conviendrait de protéger et de restaurer.
 - Rénovation du terrain stabilisé (groupe de travail : David PERAY, Béangère BAERISWYL, Claude CHAPPUIS) : Pierre DUMAREST propose que l'on étudie d'autres possibilités, comme la création d'un terrain en synthétique. David PERAY dit que si cette option était retenue, il faudrait bien en prévoir toutes les implications (impossibilité d'installer sur le terrain, un parking provisoire,

les feux d'artifices, d'y organiser des concours de pétanque...). Bérangère BAERISWYL va se renseigner sur les prix.

- Installation d'un barbecue à la Halle (groupe de travail : Bérangère BAERISWYL, Claude CHAPPUIS, David PERAY) : la commission était d'accord sur le principe, à condition qu'il puisse être utilisé par toutes les associations.
- Réfection du parcours Vita par les employés. En outre Eliane DALLEMAGNE, Rachel NABAFFA et Patricia ALTHERR vont étudier le dossier « équipements fitness d'extérieur ».
- Chaufferie de l'école : demandes et études de devis en cours
- Chaufferie de la Halle : un étiquetage complet va être fait.

☛ Défibrillateur cardiaque : Bérangère BAERISWYL va recevoir des précisions de la part des pompiers de Thoiry.

☛ Prochaine commission le 18/01/2010 à 18h30.

Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

Compte-rendu des commissions du 1^{er} décembre et du 22 décembre 2009

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire		
PC 09B0009 ROY	Maison individuelle (PLU – zone UB)	Avis défavorable de la DDE. Avis favorable sous réserve : faire un courrier au pétitionnaire pour lui demander de mettre à jour les plans du dossier concernant la distance de la construction par rapport à la rue des Fontanettes, et concernant la construction de l'appentis (plan masse, plan de façade, plan de coupe). Le délai de remise des documents est fixé au 18/12/2009.
PC 05J1012-03 (modif) MARELE II	Modification du nombre de logements, modification du nombre de places de stationnement (PLU zone UB)	En attente de pièces complémentaires
PC 09B0010 VALCESCHINI	Maison individuelle (PLU – zone UB et 2AU)	La construction se situe à proximité d'une ligne électrique basse tension (aérienne). La hauteur de certains remblais est supérieure à 0.50 m : il n'en sera pas tenu compte. Avis favorable (présentation d'échantillons de couleur des matériaux utilisés en toiture et en façade).
PC 09B0011 COMMUNE	Réhabilitation d'un bâtiment existant en vue de l'installation d'un bar-restaurant (PLU – zone UA)	Demande de pièces complémentaires Avis favorable
Déclaration préalable		
DP 09B0028 NADAL	Construction d'une avancée de toit et ravalement de façade (PLU – zone UA)	Ravalement de façade : pas de problème. Avancée de toit : demande de régularisation de travaux déjà effectués. Problème d'esthétique, et absence de récupération des eaux pluviales. Avis défavorable
DP 09B0030 MARJOLLET	Clôture (PLU zone UB)	Avis favorable
DP 09B0031 FATTAL	Modification de la toiture, aménagement des combles (PLU zone Nh)	Avis défavorable. Absence de droits à construire. Monsieur Fattal a déposé un recours contre notre décision d'opposition à sa déclaration préalable pour l'aménagement de ses combles.
DP 09B0032 GINDRAT	Construction d'un sas d'entrée (PLU zone UB)	Avis favorable
DP 09B0033 BELLINA	Clôture (PLU zone UB)	Avis favorable
DP 09B0034 PUIG	Clôture (PLU zone 1AU)	Avis favorable
DP 09B0035 NAGUIG LEFEBVRE	Clôture (PLU zone 1AU)	Avis favorable
DP 09B0036 BAERISWYL	Réfection, modification du toit, modification de la façade (PLU zone UA)	Avis favorable Pierre CUZIN se rendra sur place pour regarder les possibilités de raccordement au réseau d'eaux pluviales
DP 09B0037 TARDIN	Construction d'une piscine (PLU zone UB)	Avis favorable
DP 09B0038 ALLARD	Abri de jardin (PLU zone A)	Avis défavorable : construction non autorisée en zone agricole.
DP 09B0039	Pose d'un vélux	Avis favorable

SZWED	(PLU zone UB)	
DP 09B0040 TARDIN	Piscine (PLU zone UB)	Demander un plan de raccordement aux réseaux (ainsi que l'emplacement de l'éventuel local technique)
DP 09B0041 MABILLARD	Pose d'un panneau solaire (PLU zone UB)	Avis favorable
Certificat d'urbanisme		
CU 09B1008 GAUDAEN	CU de simple information	PLU zone UB
CU 09B1009 BERNARDI	CU de simple information	PLU zone Nh et N
CU 09B1010 COLLET	CU de simple information	PLU zone UA et 2AU
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 09B0009 BERNARDI	Ex-café franco-suisse (PLU zone N et Nh)	Non préemption
DIA 09B0010 FURNON	LT La Vigne du Parc – Lot 10 (POS zone 1NA)	Non préemption
DIA 09B0011 FURNON	LT La Vigne du Parc – Lot 11 (POS zone 1NA)	Non préemption
DIA 09B0012 FURNON	LT La Vigne du Parc – Lot 1 (POS zone 1NA)	Non préemption
DIA 09B0013 COLLET	Maison d'habitation rue des Fontanettes (PLU zone UA)	Non préemption
DIA 09B0014 GAUDAEN	Maison d'habitation Lotissement de la Lièvre (PLU zone UB)	Non préemption
Divers		
Projet JL Gay	Construction de 18 logements rue des Fontanettes	La commission voudrait lui conseiller de ne pas repartir sur le même projet que précédemment : les développements de façade de 26-27 mètres sont trop importants, les bâtiments trop imposants.

Proposition de Monsieur André HABERLI : il propose de céder à la commune des parcelles de terre agricole de 10 690 m² au total, situées au lieudit « Petite Craz », pour un prix de 1 €/m² et de donner six petites parcelles de bois. Pierre DUMAREST explique que la commission a donné un avis défavorable en estimant que cette acquisition n'apporterait pas grand-chose à la commune. Michel Duraffour, actuel exploitant, n'est pas intéressé pour acquérir. Frédéric PERICARD dit qu'il s'agit de parcelles de bonne terre qui pourraient éventuellement servir à un projet d'AMAP (= association pour le maintien d'une activité paysanne). En effet, la CCPG recommande aux communes de constituer des réserves foncières pour permettre l'installation de ce type d'activités. Jean-Charles MORANDI dit que la commune ne devrait pas se priver de constituer une réserve foncière pour ce prix là, d'autant qu'on ne peut pas deviner aujourd'hui comment vont évoluer les zones constructibles. Ce qui aujourd'hui apparaît comme une contrainte technique (terrains non raccordables au réseau d'assainissement), pourra peut-être, être plus facilement résolu dans quelques dizaines d'années... David PERAY ne voudrait pas que l'on construise de ce côté de la colline. Cependant pour lui, les bois représentent une charge importante pour la commune en termes d'entretien. Pierre CUZIN dit que si la commune le voulait, elle pourrait trouver des gens pour exploiter ses bois. Claude CHAPPUIS demande si la commune ne pourrait pas avoir recours à l'Etablissement public foncier l'Ain (EPFL) pour l'acquisition de ces terrains. Jean-Charles MORANDI répond que l'EPFL intervient sur des acquisitions dont les coûts sont plus élevés, et seulement pour des terrains constructibles. Pierre CUZIN dit qu'à l'origine, il était favorable à l'acquisition, mais qu'il a suivi l'opinion majoritaire de la commission. Christian JOLIE approuve Jean-Charles MORANDI : même si le terrain ne présente pas d'utilité immédiate pour la commune, cette acquisition pourrait présenter un intérêt à long terme. René VERNAY ne voudrait pas que la commune ait à dépenser de l'argent pour l'entretien des bois. En outre, le nombre d'agriculteurs allant en diminuant, il craint que ce soit finalement aux employés communaux d'assurer l'entretien. Jean-Charles MORANDI explique qu'actuellement la commune est propriétaire de terrains qu'elle loue à des agriculteurs grâce à des baux ruraux. Frédéric PERICARD ajoute que la baisse du nombre d'agriculteurs entraîne l'augmentation de la superficie des exploitations restantes. René VERNAY demande combien coûterait l'opération. Pierre DUMAREST répond : 10 690 €. Rachel NABAFFA dit que, pour le prix, il ne faut pas s'en priver. Christophe BRULHART et Bérangère BAERISWYL sont plutôt favorables à l'acquisition, même s'ils doutent que ces terrains soient un jour utiles à la commune. Claude CHAPPUIS rappelle que la SAFER dispose d'un droit de préemption et que le fermier aura la priorité. Romy LASSERRE trouve que c'est une bonne idée d'acquérir ces terrains à un prix modique, d'autant qu'au moins une partie des bois pourrait être exploitée. Eliane DALLEMAGNE est également plutôt favorable. Pierre DUMAREST est plutôt contre car la CCPG préconise que les agriculteurs conservent les terrains agricoles et déconseille aux communes de les acquérir. Il ne voudrait pas que le terrain devienne constructible. Bérangère BAERISWYL ne voudrait pas non plus que le terrain devienne constructible. Rachel NABAFFA dit que si la commune l'acquiert, elle aura au-moins le pouvoir de décider du devenir de ce terrain. Pour Frédéric PERICARD, il suffirait de faire un bail à long terme à un agriculteur, et le terrain serait alors affecté pour une longue durée. Eliane DALLEMAGNE dit que, même si le terrain n'est pas très propice à l'installation d'une AMAP, si la commune est propriétaire, elle pourra toujours procéder à un échange avec un autre agriculteur. Anna DOUDOU considère que les inconvénients et les conséquences de cette acquisition sont minimes et ne s'oppose pas à l'acquisition. Christophe BRULHART note que le devenir de ce terrain dépendra de toute façon de la politique des futurs élus.

Vote : Pour l'acquisition : 9 voix, contre l'acquisition : 4 voix, et 2 abstentions (Bérangère BAERISWYL s'abstient pour Patricia ALTHERR qui est absente). Une délibération en ce sens sera présentée au Conseil municipal de février.

Prochaine Commission urbanisme : 21 janvier 2010 à 18h30.

Commission Commerce (Eliane DALLEMAGNE)

Réunion commerce du 13 janvier 2010 à 18h30.

Eliane DALLEMAGNE dit qu'une réunion publique sera organisée dès que la commune aura désigné l'exploitant et que le permis de construire aura été délivré (probablement dans le printemps). Elle regrette que la procédure soit si longue.

Claude CHAPPUIS dit qu'à partir de 2010-2011, il faudrait que la commune commence à travailler sur le projet de salle des fêtes.

Commission Communication (Christian JOLIE)

☛ **Petit Challaisien de janvier** : le Conseil municipal l'a trouvé très réussi. Claude CHAPPUIS demande si les habitants peuvent le trouver à la boulangerie ou à la poste. Romy LASSERRE dit que quelques exemplaires sont disponibles à la maison de retraite. Christian JOLIE ajoute qu'il y en a, en général, quelques exemplaires à la mairie. Il ajoute, que ce mois-ci, il a été reproduit en 580 exemplaires. L'entreprise de reprographie avait accepté de faire une réduction importante suite à des erreurs de foliotage dans le précédent journal. Christophe BRULHART demande quel est le délai de distribution. Christian JOLIE répond qu'en général, il est distribué entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois.

☛ **Plan de la commune** : la commission a pris un peu de retard et le document pourra être présenté au Conseil municipal en février.

☛ **Panneau de présentation de la turbine** : cinq entreprises ont été consultées.

Commission Vie Associative (Bérangère BAERISWYL)

☛ **Assemblée générale des Bourrus de Mucelle** : Eliane DALLEMAGNE a représenté la commune. Le réservoir de Mucelle sert actuellement de lieu de réunion. Georges DALLEMAGNE propose d'y installer un petit musée. Le projet sera présenté à l'association le 23 janvier 2010. Eliane DALLEMAGNE souligne que si quelque chose de durable s'installe dans le réservoir, la commune devra préciser par écrit ses relations avec l'association.

Commission Education (Anna DOUDOU)

☛ **Ecole numérique rurale** : le matériel a été livré. Il va être installé le 16/01/2010.

☛ **Rideau pour les sanitaires de la maternelle** : il a été fabriqué par la couturière de Challex, Mme Mussard, et a été installé dans les sanitaires de l'école.

☛ **Fontaine à eau** : plusieurs devis ont été reçus. Jean-Charles MORANDI dit que la commission bâtiment va opérer une présélection, pour faciliter le choix de la commission Education dans un second temps. Pierre CUZIN et Bérangère BAERISWYL disent que, pour l'école, il faudrait éviter l'utilisation de gobelets en plastique, car cela entraîne trop de gaspillage.

Affaires sociales – CCAS (Eliane DALLEMAGNE)

☛ **Sortie de printemps pour les anciens** (plus de 65 ans) : spectacle « la Vie parisienne » au théâtre du Bordeau à Saint-Genis-Pouilly. Il sera précédé d'un petit repas préparé par les membres du CCAS. Le transport sera organisé avec des véhicules individuels.

☛ **Prochaine réunion du CCAS** : 21/01/2010.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

☛ **Conseil communautaire du 17/12/2010** : le budget de la CCPG a été voté. Le Conseil a également délibéré sur des travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

☛ **Crèche communautaire de Thoiry** : prochaine réunion du comité de pilotage le vendredi 15/01/2010 pour définir les plannings d'intervention des entreprises.

Questions diverses :

☛ Christian JOLIE voudrait recueillir l'avis du Conseil municipal sur deux dossiers :

- **CCPG - Commission affaires culturelles** : des demandes de subventions arrivent de la part d'associations qui ont des salariés. Les charges liées au personnel représentent une part importante dans les dépenses de ces associations. La CCPG subventionne donc l'emploi de salariés privés. Claude CHAPPUIS dit que certaines associations n'ont pas d'autres choix que de recruter des salariés. Rachel NABAFFA et Romy LASSERRE constatent que ce phénomène provient aussi de la diminution du bénévolat. Bérangère BAERISWYL ajoute que c'est ce qui est en train de se produire à l'AJLC. Christian JOLIE note que le risque c'est que l'on ait des associations où il n'y aurait que des salariés payés grâce à des subventions. Cette professionnalisation des

associations provient d'une recherche constante d'amélioration des résultats. Claude CHAPPUIS ne trouve pas cela choquant. Bérangère BAERISWYL dit que si l'on arrête de subventionner des associations qui ont des salariés, beaucoup risquent de disparaître. Christian JOLIE ajoute que si des associations ont recours à des salariés, c'est que c'est un besoin, mais que le problème doit être débattu. Bérangère BAERISWYL dit également que c'est un sujet important qui doit être débattu.

- **CCPG – développement touristique** : une navette a été instaurée pour conduire les skieurs depuis Saint-Genis-Pouilly jusqu'à la Vattay (avec des arrêts à Crozet et au col de la Faucille). Il y a quelques années, cela avait déjà été mis en place et Challex était desservi, mais aucune publicité n'ayant été faite à l'époque, très peu de personnes utilisaient ce service. Christian JOLIE demande au Conseil, s'il souhaite que la commune œuvre pour améliorer le service actuel. Jean-Charles MORANDI constate que c'est toujours le même dilemme : certaines communes ont des bus au pied des cités ou dans les centres villes, alors que tous les commerces sont sur place, mais les gamins des villages qui n'ont pas de commerce ou d'activités sportives à proximité ne peuvent pas bénéficier de transports en commun. Il trouve que cela devrait changer, car tout le monde paye les mêmes impôts, que l'on habite en ville ou à la campagne. En outre, à chaque fois que des expérimentations sont faites, il n'y a pas de publicité. Il regrette qu'il n'y ait pas de politique globale de transport dans le Pays de Gex et que l'on refuse l'égalité de traitement à tous les habitants du secteur. Christian JOLIE pense également que les transports en commun devraient servir à ceux qui sont éloignés des centres d'activités. L'intérêt du service public est d'aller chercher les gens dans les coins les plus reculés, même si cela n'est pas rentable. Anna DOUDOU note que le car du jeudi pour le marché de Bellegarde est beaucoup moins utilisé aujourd'hui, car il ne correspond guère au mode de vie actuel. Tout service, pour être utilisé, devrait être adapté aux besoins réels et actualisés... Rachel NABAFFA dit que les transports en commun sont peu utilisés dans les villages car ils ne sont pas assez fréquents. Jean-Charles MORANDI répond que le système des transports à la demande (TAD) pourrait être une réponse adaptée. Il existe et fonctionne bien en Haute-Savoie et en Suisse. Le système des transports en commun en milieu rural en Suisse est bien plus développé et adapté qu'en France, alors que nous faisons tous partie de la grande « agglomération franco-valdo-genevoise ».

☛ **Elus du Canton – mutualisation des commandes et des moyens** : Bérangère BAERISWYL a eu une discussion avec le maire de Péron, à ce sujet. Ce dernier regrette que les communes ne se soient pas saisies de cette occasion. Claude CHAPPUIS pense que les communes ont vu trop large et qu'il faudrait commencer en se centrant sur quelques petites choses. Le problème est qu'il faudrait créer un nouveau syndicat intercommunal pour gérer cela. Pierre CUZIN voudrait que la commission intercommunale se réunisse à nouveau pour relancer le dossier. Anna DOUDOU constate que l'association des élus du canton, qui devait s'en occuper, ne se réunit plus régulièrement.

☛ **Elus du Canton – projet touristique** : Eliane DALLEMAGNE et Christian JOLIE présentent le projet au Conseil municipal. Bérangère BAERISWYL et David PERAY constatent que les équipements envisagés par le promoteur existent déjà à Greny. Frédéric PERICARD craint que l'on ne fasse que créer une zone fantôme, seulement utilisée par les gens qui vivent à l'année dans des habitations légères de loisirs. Il pense que personne n'arrivera à rentabiliser un projet touristique dans le canton. Pour Anna DOUDOU, en l'absence de centre urbain à proximité, le projet risque de ne pas être viable. Elle pense cependant que le canton a un certain potentiel, notamment en matière de tourisme vert. Frédéric PERICARD dit que l'offre existe, mais que ce sont les clients qui font défaut. Eliane DALLEMAGNE pense que si l'on crée un pôle d'attraction et de l'hébergement, les touristes viendront. Pierre DUMAREST s'interroge sur le coût du projet et dit qu'il faudrait poursuivre les études pour avoir un peu plus de précisions. Christian JOLIE explique que la facture globale de la mission d'étude serait de 6 480 € au total, dont 872 € pour Challex (répartition au prorata de la population). Christian JOLIE demande au Conseil municipal s'il voit un intérêt dans le développement de l'offre touristique dans le canton de Collonges. Bérangère BAERISWYL n'est pas d'accord avec le projet présenté. Claude CHAPPUIS et Frédéric PERICARD disent qu'il est mal placé. David PERAY dit qu'il faudrait également offrir des possibilités de baignade. Eliane DALLEMAGNE dit que le site retenu pour l'instant permet la création d'un plan d'eau, alimenté par des sources, mais que la baignade ne serait pas prévue. C'est la présence d'une ligne haute tension à proximité qui lui semble le plus problématique. Christian JOLIE dit que la création d'une activité touristique pourrait présenter un intérêt à long terme. Christian JOLIE pose deux questions :

- Que pense le conseil du principe de créer un projet touristique dans le canton ? **13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**
- Que pense le conseil du projet qui lui a été sommairement présenté ce soir ? **9 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention.**